

ARRÊTÉ
DE PROROGATION DE STAGE
DE M. OU M^{ME} [NOM PRENOM]
[GRADE]

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 4,

Vu le décret n° [numéro du décret] du [date] portant statut particulier du cadre d'emplois des [cadre d'emploi],

Vu l'arrêté en date du [date] nommant M. ou Mme [Nom, Prénom] en qualité de stagiaire,

ARRÊTE

Article 1 : Le stage de M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade] stagiaire, est prorogé à compter du [date], pour une durée de [durée].

Article 2 : Pendant cette durée, M. ou Mme [Nom, Prénom] reste classé au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [ancienneté dans l'échelon].

Article 3 : La période de prorogation n'est pas prise en compte dans le calcul de l'ancienneté. Elle est validée pour la retraite.

Article 4 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Représentant de l'État,
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :